

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Dominique SOUILLE, Philippe BONNEAUD, Yves GUILLON, Sarah COLLOBER, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Dominique CRETIN, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, David RANGER, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Jean BERGER, Omar MBAYE.

Absente excusée avec pouvoir : Peggy MENETEAU

Suffrage : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD Ouverture de séance 20h

1 – Approbation de compte rendu du 30 juin 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Voix 18 Pour

2 – Projet de réaménagement des écoles

La commune a été bénéficiaire en 2013 d'un legs des époux HIRSCH au profit des écoles élémentaire et maternelle de Gençay.

L'idée de construire un nouveau groupe scolaire hors du bourg a été écartée, le projet s'avérant trop onéreux pour les finances de la commune (plusieurs millions d'euros).

Une étude préalable d'aménagement des locaux existants a donc été demandée par l'ancien conseil municipal ; depuis la municipalité doit également tenir compte des normes PMR (Personnes à mobilité réduite) exigées par l'Etat depuis le 01 janvier 2016 et de la défaillance des chaudières de chauffage des écoles. En 2013, la commune a mandaté le cabinet Effilios pour effectuer un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Il a ainsi été décidé d'effectuer simultanément une transition énergétique, en changeant le chauffage au fuel actuel par une chaufferie bois à granulés.

Il est rappelé les différents scénarios proposés par l'Agence Technique Départementale lors de la réunion de 2014.

Un plan du nouveau projet est présenté aux conseillers ; il comprendra 2 phases articulées comme suit:

- Pour tous les locaux concernés

Mise en place d'une chaufferie mixte au granulés de bois avec mini réseau de chaleur en remplacement des trois chaufferies fuel disséminées (Périscolaire, Ecoles élémentaire et primaire, ancienne mairie) ; installation d'une chaudière granulés d'environ 150 à 200 Kw avec son silo de stockage et d'une chaudière fuel assurant appoint et secours.

- Ecole élémentaire

Dans un premier temps, création d'un bloc sanitaire PMR pour 110 enfants, ainsi qu'un sanitaire adulte mixte avec douche. Ces locaux intégreront la chaufferie granulés suite à démolition du bloc sanitaire existant. Ces travaux nécessiteront la mise en place de blocs sanitaires provisoires durant la construction du nouveau bâtiment.

La deuxième phase consistera en la construction d'un second préau (devant la classe ULIS) prévu pour 110 enfants, avec accessibilité directe au nouveau bloc sanitaire créé et l'aménagement d'un local garderie en remplacement de la bibliothèque à l'entrée de l'école et transformation intérieure de l'ancien local garderie en salle des maîtres.

- Ecole maternelle :

Une première phase avec construction d'un dortoir pour 25 enfants en rez-de-chaussée, intégrant des sanitaires PMR enfants, ainsi qu'un espace lingerie avec point de lavage.

La seconde phase consistera en la construction d'une coursive couverte et fermée avec vestiaires, afin

d'assurer la liaison entre les classes de grande et moyenne section, ainsi que des nouveaux sanitaires, et construction d'un nouveau préau adapté pour 60 enfants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission de mise en concurrence s'est réunie le 14 septembre 2016 pour étudier les propositions d'études de maîtrise d'œuvres reçus pour les travaux de réaménagement des écoles.

Les présentations des cabinets e WATT, ITES, SFERI ont été étudiées. L'offre économique la plus avantageuse remplissant les critères maximaux est celle du cabinet e WATT pour un montant de 51 300 €.

Le conseil procède au vote du choix du cabinet e WATT.

Vote 16 pour 2 abstentions

L'enveloppe budgétaire est estimée de 220 à 260 000€ HT pour les bâtiments à créer et 240 à 280 000 € ht pour le poste chaufferie granulés, chauffage et réseaux. Le financement de ces travaux sera effectué au moyen du don HIRCH.

Un tour de table est effectué auprès des conseillers.

1° Il en ressort que ces travaux sont indispensables pour pallier la vétusté des locaux mais qu'il faudra conserver une latitude financière et technique pour prévoir des réaménagements.

Jean BERGER explique que la commune est dans un contexte de diminution du nombre d'élèves, et qu'il convient de prévoir des réorganisations des établissements scolaires dans le cadre des réformes territoriales.

2° Au sujet du don, suite au débat avec les enseignants et les parents d'élèves, il s'est avéré que l'ensemble des participants était déçu de l'utilisation de ce legs dans des travaux d'aménagements, ayant préféré une utilisation plus axée vers les enfants, principaux bénéficiaires.

Monsieur le maire précise qu'il sera procédé par la suite à des travaux à l'aménagement des cours de l'école élémentaire et maternelle selon un mode ludique alternant des espaces verts et des aires de jeux tel ce qui avait été présenté lors de la réunion de mars 2014.

3° Certains conseillers émettent des réserves par rapport à l'emploi du don et le projet de chauffer le bâtiment public de la rue de la Mairie.

Dominique SOUILLE, en charge du patrimoine communal indique que les logements situés au-dessus des salles sont vétustes et que le départ des locataires entraînera une réaffectation du bâtiment.

3 –Projet de mise en place du city stade sur le champ de foire

Isabelle BOETCH rappelle que la commission de mise en concurrence s'est réunie le 19 juillet 2016 pour étudier les propositions reçues pour l'implantation d'un city stade.

Le lieu d'implantation est le champ de foire de Gençay sur une plate-forme de 10 m X 24 m au-dessus de la plate-forme du Skatepark ;

Le city stade devra s'intégrer au mieux au milieu naturel et le terrain devra comprendre un gazon synthétique, un pare-balls, un range-vélos, des bancs assis-debout, un passage anti-cycle, des filets anti-vandalisme et obligatoirement un passage PMR (Personne à mobilité réduite).

Les projets, dont des intégrations photos, ont été remis aux conseillers préalablement à la séance.

Le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Kaso	Iteuil sports
36 645,00€ HT	42 170,00€ HT

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise KASO et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le financement de ce projet est assuré par la dotation DETR de 54 000€ attribuée pour l'aménagement du champ de foire et par une subvention du Conseil Départemental de la Vienne (16 300€).

Le plan de financement a été prévu au budget 2016 :

DEPENSES				RECETTES	
ENTREPRISES	TRAVAUX	HT	TTC		
RONDINO	clôture bois	4 481,12 €	5 377,34 €	fnadt	6 289,00 €
KASO	multi sports	36 645,00 €	43 974,00 €	detr	54 014,00 €
				département	30 865,00 €
				région (FRIL)	9 434,00 €
ARLAUD	zone 1 stat ht champ de foire	50 428,25 €			
	zone 2 stat allée et côté intermarché	15 205,65 €			
	zone 3.1 skate park	7 182,45 €		FCTVA (16.404 %)	25 423,16 €
	zone 3.2 city stade	12 203,56 €			
	zone 4 allée vendeurs poulets	7 518,20 €			
	zone 5 allée au dessus skate et piste	7 604,25 €			
total ttc			120 170,83 €		
CCAC	chaines et cadenas	350,00 €	420,00 €	Total aides espérées	100 602,00 €
SOUILLE	barrières relevables	13 363,00 €	16 035,60 €		
				autofinancement	59 952,61 €
total		154 981,48 €	185 977,77 €		185 977,77 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement des travaux et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier (Demande de subvention DETR).

L'entreprise sera avisée dès le lendemain ; les délais sont de 6 semaines de fabrication et 1 semaine d'installation.

Le city stade devrait ainsi être opérationnel pour les prochaines vacances scolaires.

4 –Convention avec l'association « Les chats de la Clouère » et « 30 millions d'amis »

Actuellement la commune de Gençay dispose d'une convention avec l'association « Chat qu'un son toit 86 » afin de gérer la stérilisation des chats errants. Cette association a fait savoir qu'elle désire concentrer ses actions sur le territoire de Poitiers.

Une nouvelle association « Les Chats de la Clouère » dont la présidente est Mme FERRU, s'est créée sur la commune de Gençay. Cette association locale est soutenue dans son début d'activité par l'association nationale « 30 millions d'amis » qui dispose de moyens financiers plus importants. Cette dernière sollicite cependant la commune pour créer une chatterie de 5 à 8 m2: après délibération, celle-ci sera installée à côté des ateliers municipaux du champ de foire.

Monsieur le maire propose de signer une nouvelle convention avec la fondation " 30 millions d'amis" et de signer une convention de délégation avec l'association locale " Les chats de la Clouère " afin de réguler la prolifération des chats errants sur la commune.

Vote 18 pour une convention avec la « fondation 30 millions d'amis »

Vote 18 pour une convention avec les « chats de la Clouère »

5 – Financement du marché des producteurs

La Chambre d'Agriculture de la Vienne a organisé un marché des producteurs le 17 août 2016, pris en charge par le Pays Civraisien et la Région.

La Nouvelle Aquitaine a décidé d'abandonner ce projet

La Chambre d'Agriculture de la Vienne demande à la commune de Gençay une participation financière de 1785 € lui permettant de clôturer son budget.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 1785€ à LA Chambre d'Agriculture.

Vote 18 pour

6 – Acquisition de terrains sur le site de l'ancienne décharge à la Liardière

Afin de protéger l'ancienne décharge de la Liardière des risques de pollution, il conviendrait d'acquérir les terrains attenants.

Monsieur Le Maire propose l'acquisition des parcelles AO 46, AO47, AO 48 d'une surface totale de 1.1482 hectares appartenant à la famille THIBAULT.

Après concertation la famille a fait une proposition s'élevant à 7863 € les frais de notaires restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire pour l'achat de ce terrain au prix de 7863€ frais de notaire en sus et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Un extrait cadastral est joint à la présente délibération.

Vote 18 Pour

7 –Approbation des statuts du Syndicats Eaux de Vienne et acceptation de l'adhésion de la commune de Basses

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre «d'Eaux de Vienne- Siveer » informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer» a donné son accord pour l'adhésion de la commune de BASSES au syndicat «Eaux de Vienne-Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de BASSES au syndicat «Eaux de Vienne - Siveer» ;

Vote 18 Pour

Le conseil doit également se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat qui résultent de cette nouvelle adhésion.

Toutefois, en raison du transfert annoncé au 1er janvier 2017 d'une partie de l'activité du site de Gençay qui s'accompagne de la mutation de 9 emplois, le conseil décide à l'unanimité de reporter, en signe de contestation et pour la défense de l'emploi local, le vote afférent aux modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne ».

8- Décision modificative (DM) - travaux Acti'Start

Des travaux de réparation effectués sur le pont reliant les communes de Gençay et St Maurice La Clouère sont en cours de réalisation par l'association Acti'Start.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir accepter une modification budgétaire pour le transfert de la somme de 6 000€ du compte 2313 « constructions » sur le compte 2135 « installations générales-agencements ».

Vote 18 Pour

9- MNT Assurance complémentaire de salaire du personnel

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire des employés communaux.

Ce contrat d'assurance permet à la commune de recevoir des indemnités en cas d'arrêt maladie du personnel communal, ce qui lui permet d'embaucher des vacataires et pallier les absences.

Le taux de la cotisation de la protection maintien de salaire des agents territoriaux proposée par la MNT doit passer de 1.15% à 1.28% à partir du 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de modification du taux de cotisation.

Vote 18 Pour

10–Questions diverses

Recensement 2017 : la commune doit recruter 4 agents recenseurs pour le recensement des habitants de la commune de Gençay, du 18 janvier au 17 février 2017.

Les candidats doivent se faire connaître auprès de la mairie.

- La commune de Gençay a été contactée par la société d'assurance AXA qui propose une tarification spécifique pour une complémentaire santé solidaire.

Principe de regroupement de bénéficiaires afin de permettre une offre de mutuelle complémentaire à petit prix jugée intéressante, un questionnaire pour évaluer le nombre de personnes intéressées devra être distribué à la population et en fonction des réponses, les cabinets d'assurances locaux seront également contactés. Le conseil décide de reporter ce sujet, qui devra être porté par le CCAS, à un conseil ultérieur.

- Syndicat du collège : la préfecture impose que la date de dissolution du syndicat corresponde pour des raisons de comptes publics, avec la date de prise de compétence de la nouvelle communauté de communes, soit au 31 décembre 2016.

Le syndicat devra à nouveau se réunir afin de valider la nouvelle date de dissolution, ce qui entraînera une prévision de nouveau vote par le conseil municipal de Gençay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 29 septembre 2016

Sophie VERGNAUD